

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Présidence : M. Stéphane Barthassat

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

Mme Anne Hiltbold, Conseillère administrative, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et M. Nicolas Walder, Maire

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Sonja Molinari, Sircée Pierre Toussaint, Gabriela Sonderegger, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Matthias Meyer, Patrick Monney, Patrick Mutzenberg, Claude Morex, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mme Louise Morisod, Mme Nadège Kindudi, M. Raffaele Fraomene

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2018.
 2. Communications du Conseil administratif
 3. Communications du bureau du Conseil municipal
 - Propositions du Conseil administratif**
 4. Délibération administrative **126-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'investissement de CHF 290'000.- ttc pour des honoraires et frais relatifs aux démarches foncières nécessaires au réaménagement du chemin de Pinchat, intégrant un bus à haut niveau de service (BHNS).
 5. Délibération administrative **127-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 143'000.- pour la vente de la parcelle n° 2146 de la commune de Carouge, sise 2Bis rue Adolphe-Fontanel, à M. Cyril Ruchonnet sous forme de dation en paiement d'une arcade commerciale d'une surface de 154 m2 au rez et au sous-sol de ladite parcelle.
 6. Délibération administrative **128-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 128'000.- pour la création d'une centrale solaire sur la toiture du bâtiment de l'école primaire des Promenades sur la parcelle n° 1834 sise au 24 Boulevard des Promenades à Carouge.
 7. Délibération administrative **129-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge suisse
- Propositions des membres du Conseil municipal**

8. Motions
9. Postulats
10. Résolutions
 - 10.1. Résolution municipale **004-2018 R** : Evaluation pour chaque nouveau poste ou réévaluation pour chaque remplacement de poste.
11. Pétitions
 - 11.1. Pétition **012-2018 P** : Pour des balcons rapportés à l'AUREA (ancienne « Cité Familia »)
12. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JUIN 2018

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 juin 2018.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2018 est accepté par 26 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder :

Message du Conseil administratif

La Ville de Carouge a la chance de disposer d'une administration et de services pleinement engagés pour répondre à la mission qui leur est donnée.

Depuis 2012, les tâches nouvelles, la croissance démographique ainsi que les contraintes budgétaires grandissantes ont accru année après année la pression sur les collaborateur-trice-s. Seul leur investissement conséquent dans ce processus a permis à notre ville d'absorber les insuffisances budgétaires tout en intégrant les transferts du canton et en développant de nouvelles prestations. Cette évolution a également permis à l'administration carougeoise de répondre de manière adéquate aux attentes actuelles en matière de bonne gouvernance telles la transparence, la redéfinition des processus ou l'égalité de traitement. Notre Conseil administratif estime que cette évolution devrait faire la fierté de la Ville de Carouge et de ses élu-e-s.

Or voici que depuis quelques mois et à plusieurs reprises, des collaborateur-ric-e-s de notre administration ont rapporté leur déception à l'égard de déclarations ou d'attitudes émanant de certains membres de votre Conseil. Marques ostensibles de dédain ou de désintérêt pour le travail effectué, propos dénigrants et mises en cause à l'égard de l'administration ou de collaborateur-ric-e-s, mise en doute de la probité sont autant d'éléments qui ont été rapportés. Puis, cet été, quelle ne fut pas la stupéfaction du personnel découvrant les propos d'élus dans les colonnes du Carougeois relativement à l'organisation des manifestations dans notre ville ! Ce n'est bien sûr pas la résurgence d'une polémique entre votre Conseil et le nôtre qui a choqué, mais bien le dénigrement de l'administration et la mise en cause des chefs de service au prétexte de leur origine ou de leur lieu de résidence.

Dernier épisode en date, lors de l'apéritif d'ouverture de la Vogue auquel de nombreux collaborateurs étaient présents, ceux-là mêmes, faut-il le rappeler, qui avaient travaillé durant plusieurs semaines afin que cette manifestation puisse avoir lieu. Eh bien à cette occasion, c'est votre président lui-même qui a publiquement fait le procès d'une administration accusée de « mesquineries » vis-à-vis des associations et des bénévoles.

Par de tels propos, notre administration est publiquement méprisée et prise en otage de débats ou de polémiques qui ne la concernent pas et auxquels elle n'est pas en mesure de répondre. Elle se trouve ainsi injustement décrédibilisée aux yeux de la population qu'elle s'attache pourtant à servir fidèlement.

Si le Conseil municipal veut se montrer critique avec le Conseil administratif, il peut bien entendu le faire. Cela fait partie du jeu politique, mais ce n'est pas le cas de l'administration.

Le Conseil administratif tient ainsi à condamner fermement ces dérapages verbaux et en appelle aux membres de votre Conseil pour garder le recul et se montrer dignes de leur rôle d'élu-e-s représentants de la Ville de Carouge.

Le Conseil administratif unanime vous remercie d'avance de l'attention toute particulière que vous porterez, nous le souhaitons pour Carouge, à ces questions !

Lancement de Carvelo2go

Depuis le 12 septembre, des vélos-cargos électriques peuvent être loués en ville de Genève et de Carouge. Ces véhicules permettent de transporter matériel et enfants.

Mis sur pied par l'Académie de la mobilité du TCS et le fonds de soutien Engagement Migros, le réseau carvelo2go de location de vélos-cargos électriques fonctionne de manière analogue au partage de voitures Mobility. Le prix est modique, 2 francs par heure, plus une base fixe de 5 francs. Durant la nuit, la monture est gratuite.

Cette offre est déjà implantée avec succès dans 40 villes en Suisse, dont Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne, Neuchâtel, Vevey et Zurich.

Je tiens à remercier vivement les partenaires qui hébergent les deux vélos-cargos sponsorisés par la Ville de Carouge, en l'occurrence la maison de quartier de Carouge et l'Auberge communale.

Cette initiative s'inscrit parfaitement dans notre politique en faveur de la mobilité douce, étant donné que les vélos-cargos électriques constituent une réelle alternative à la voiture quand il s'agit de transporter les enfants ou de faire les courses hebdomadaires. En effet, selon les chiffres de l'Académie de la mobilité, 35% des trajets effectués avec carvelo2go le sont à la place d'une voiture¹, ce qui n'est pas négligeable.

Carouge zéro déchet

Je souhaite vous donner des nouvelles de cet important programme mis en place à Carouge. Pour rappel, ce projet lancé en avril dernier avec ZeroWaste Switzerland a été choisi en janvier par les habitants dans le cadre de l'appel à projet des dix ans d'agenda 21. Forts de ce plébiscite de notre population, nous avons décidé de nous investir dans cette dynamique en faisant de Carouge la première collectivité suisse à se lancer dans l'aventure.

L'objectif est bien sûr environnemental, mais touche aussi la santé publique avec la promotion de produits et de modes d'achat réduisant l'exposition aux produits nocifs, notamment aux perturbateurs endocriniens. Enfin, nous visons, grâce à cet engagement, une baisse de 30% des déchets non recyclés en trois ans. L'enjeu tant écologique que financier est dès lors considérable.

¹ https://www.carvelo2go.ch/wp-content/uploads/2018/06/A5_Allgemein_carvelo2go_FR_4web.pdf

L'équipe issue de ZeroWaste Switzerland, composée maintenant de huit personnes dont la plupart bénévoles, fait un travail de grande qualité pour relever avec nous ce défi. Leur budget de base, qui comprend des dons privés et un montant alloué par notre ville au gagnant du concours, est géré par cette association qui définit les actions en collaboration avec notre ville. Elles ont par exemple décidé d'adresser à la mi-septembre un courrier avec un *flyer* à tous les habitants. Ce *flyer* en papier recyclé était plié d'une façon originale et le courrier signé par le Maire en fonction afin qu'il y ait le plus d'impact possible auprès de toute la population carougeoise. À cette occasion, soixante bénévoles ont participé au pliage – je les remercie chaleureusement de leur implication.

La réceptivité de la population pour ce programme est très bonne puisque les deux conférences de lancement en avril ont attiré 180 personnes au total et que les ateliers accueillent entre 30 et 50 participants pour chacun d'entre eux. Au dernier, mercredi passé, ils étaient même 55 inscrits. Près de 20 familles sont désormais inscrites pour recevoir un coaching personnalisé. Outre les nombreux témoignages d'habitantes et habitants heureux de la dynamique instaurée à Carouge, les premiers résultats concrets me sont parvenus *via* des témoignages de personnes qui ont pu, grâce aux recommandations de cette association, réduire leurs déchets incinérables de plus de la moitié.

Et ce n'est qu'un début. D'autres événements sont d'ores et déjà prévus jusqu'au printemps prochain. Ainsi, le 7 décembre, nous accueillerons une star du zéro déchet en la personne de Jérôme Pichon qui viendra donner une conférence unique sur son incroyable parcours. Avec sa famille, ils ne produisent en effet plus qu'un kilo de déchet pour quatre personnes par an. Je vous invite vivement à venir l'écouter et à vous en inspirer. Car pour atteindre notre objectif de réduction de 30% des kilos d'incinérable par habitant, il est important que chacune et chacun se sente concerné et participe à son échelle et à son rythme à la lutte contre le gaspillage des ressources.

Communications de Mme Hiltbold :

Plan canicule – bilan de l'été

Comme vous le savez, depuis 2012, la Ville de Carouge met en œuvre chaque été la phase 1 de son plan canicule, à savoir relayer les messages de prévention de l'Office fédéral de la santé publique. Depuis cette année, nous avons ajouté la prise de contacts téléphoniques avec les personnes âgées de 75 ans et plus, qui ne sont pas suivies par l'Imad, pour identifier celles qui souhaitent être contactées en cas d'alerte. Par ailleurs, cet été, l'alerte canicule rouge (niveau 4) ayant été déclenchée par le médecin cantonal du 3 au 8 août, nous avons activé la phase 2 de ce plan (ce qui n'était plus arrivé depuis 2015).

Cette seconde phase comprend des mesures d'information à la population par voie d'affichage, l'activation d'une ligne téléphonique dédiée, l'ouverture d'une salle climatisée et la prise de contact téléphonique avec les personnes qui ont demandé à être appelées.

Toutes ces mesures ont donc été activées cette année et nous avons reçu de nombreux remerciements de la part des personnes qui en ont bénéficié.

Nous avons ainsi immédiatement pu vérifier l'utilité des travaux, votés par notre Conseil Municipal, pour climatiser la grande salle des locaux utilisés par le Club des aînés. En effet, chaque jour, une vingtaine de personnes en ont bénéficié durant l'alerte et certaines ont bénéficié d'un transport assuré par la Protection civile. Outre cette dernière, je remercie aussi les Samaritains et les jeunes de la commune qui ont fourni une aide précieuse et appréciée à ce dispositif porté et coordonné par le SAS, avec l'appui de plusieurs Services de l'administration communale.

Une action en faveur des jeunes réfugiés mineurs non accompagnés du Foyer de l'Etoile

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Carouge, la Ville de Lancy, la Fondation pour l'Animation socio-culturelle et l'Hospice Général se sont associés pour proposer des activités d'été aux résidents du Foyer de l'Etoile à la route des Jeunes.

Quatre jeunes aide-moniteurs carougeois ont d'abord bénéficié d'une formation (CEMEA) puis ont participé à l'organisation d'activités socio-culturelles et sportives autant dans l'enceinte du Foyer qu'en extérieur. Les animations proposées ont contribué à créer une atmosphère accueillante et constructive pour les habitants, d'origines diverses, et qui tous, sont arrivés en Suisse en étant mineurs et non accompagnés par leur famille. Ils ont pu notamment se rendre à la piscine de la Fontenette ce qui, lors de cet été de canicule, a été très apprécié.

Des moments de débriefing hebdomadaires en présence d'une conseillère de Projets Emploi Jeunes ont permis aux aides-moniteurs carougeois de vivre au mieux cette expérience et de développer leurs compétences.

Une quinzaine de jeunes du Foyer de l'Etoile ont participé à notre fête du premier août accompagnés par l'équipe d'animation et ont bénéficié avec grand plaisir du programme festif et d'un repas offert par notre Commune.

Ce projet répond à un besoin et une envie d'intégration des jeunes habitants du Foyer de l'Etoile. Le fait d'être accompagnés par des équipes d'aide-moniteurs, qui sont aussi des pairs, permet de partager des informations et des expériences bénéfiques pour tous.

J'ajoute enfin que quelques membres de Carouge Accueille ont participé avec une dizaine de migrants à notre fête nationale pour leur faire découvrir un moment important de la vie de notre cité.

Journée internationale des personnes âgées du 1^{er} octobre

Pour la 7^{ème} fois cette année, Carouge va célébrer la journée internationale des personnes âgées. Toutes les personnes en âge AVS de la commune (dont certaines dans cet hémicycle) ont reçu une invitation pour assister, le 1^{er} octobre au Cinéma Bio, à la projection du film « L'ordre divin ».

Pour renforcer la dimension conviviale de l'évènement, un goûter sera servi aux aînés au terme de la projection et nous nous en réjouissons.

Parcours d'accueil

Comme chaque automne, la commission de l'intégration organise un Parcours d'accueil qui aura lieu le samedi 6 octobre prochain.

Ce parcours d'une heure et demie qui se termine autour d'un buffet à la maison de Quartier de Carouge rencontre toujours un franc succès. Nous pouvons compter sur plusieurs accompagnants qui se sont engagés pour guider les nombreuses personnes qui sont chaque année intéressées par cette ballade carougeoise et faire ainsi découvrir aux nouveaux arrivants les bâtiments publics ainsi que les lieux d'activités culturelles et de loisirs. Je tiens à les remercier chaleureusement.

La convivialité et les échanges qui colorent ce parcours font que les participants sont très touchés et remercient chaleureusement la Commune.

Nous répondons par ailleurs régulièrement à des demandes de renseignements d'autres communes qui souhaitent développer cette belle prestation.

La prochaine édition aura lieu le samedi 6 octobre. Rendez-vous à 10h dans le hall de la mairie.

Repas des jubilaires, noces d'or et diamant 2018

Depuis 2016, la Ville de Carouge a décidé d'offrir et d'organiser une fête au mois d'octobre réunissant tous les jubilaires (noces d'or et de diamant) à la Salle du Rondeau de Carouge. Le prochain repas aura lieu le vendredi 19 octobre 2018.

Cette fête permet aux jubilaires de rencontrer les autorités de la Ville de Carouge dans un cadre moins officiel mais également de renouer avec d'anciennes connaissances et d'en faire de nouvelles. Il y a plusieurs animations durant le repas, ce qui rend ce moment festif. Grâce à la décoration créée pour cette célébration, chaque couple de jubilaires peut repartir avec un arrangement floral. Comme pour les parcours d'accueil, les participants sont très touchés et remercient chaleureusement la Commune.

Communications de Mme Lammar :

Concerts d'automne

Les prochains Concerts d'automne se tiendront les 11, 18 et 27 novembre prochain, comme vous avez pu le voir sur les *flyers* que vous avez trouvés sur vos tables.

Cette série débutera avec le Trio Bernoff accompagné de l'Orchestre de Chambre de Carouge pour un programme dans lequel ils revisiteront quelques-uns des thèmes les plus connus de la musique tzigane et d'Europe de l'Est.

La deuxième proposition nous invite à un voyage dans l'univers « Du Chic à la française » avec un récital pétillant et plein d'humour. La soprano Carine Séchaye et la pianiste Marie-Cécile Bertheau, mettront leur savoureuse complicité au service d'un répertoire au ton cocasse et drolatique.

Enfin, et grâce à la réintroduction de la bourse Marescotti-Ville de Carouge, nous aurons le plaisir de découvrir la lauréate 2018 en la personne de Nuriia Khasenova, jeune flûtiste, qui se produira en clôture de ces Concerts d'automne.

Comme chaque année, le Conseil administratif a le plaisir de vous offrir deux billets pour l'un ou l'autre de ces concerts. Toutes les informations sont détaillées sur le site de la Ville et la marche à suivre pour l'obtention des invitations sera prochainement indiquée sur CMnet.

Run To Run

Suite à l'excellente proposition de M. Calame concernant le parrainage d'équipes de coureurs composées de familles et de demandeurs d'asile mineurs, nous avons le plaisir de vous annoncer que, grâce au soutien de la ville de Carouge, sept équipes de quatre coureurs ont pu être inscrites dans la catégorie Relais Team Challenge de la course Run To Run.

Après des entraînements en commun durant plusieurs semaines, ce sont donc douze jeunes requérants d'asile ainsi que les familles-relais qui les parrainent qui ont couru ensemble pour relever ce défi sportif, avec succès puisque trois équipes ont terminé dans les dix premiers.

Au-delà de l'aspect sportif, c'est évidemment l'intégration sociale de ces jeunes, majoritairement logés au centre de l'Etoile, dans leur commune qui était aussi visée par ce projet, qui fut une réussite. Un petit stand avec des boissons et de la nourriture a permis aux coureurs, aux familles et aux amis de se retrouver sur le bord de la course.

Par ailleurs, toujours concernant les demandeurs d'asile, il convient de rappeler que des cours de sensibilisation et de prévention à la natation ont été donnés par et à la piscine de la Fontenette durant tout l'été.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Remplacement au sein de la Fondation immobilière

Les socialistes ont demandé le remplacement au sein du Conseil de fondation de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge de M. Aurèle Muller par M. Daniel Oesch qui est de retour de son séjour à l'étranger.

Ces désignations se font habituellement tacitement, sauf s'il y a des oppositions.

Le Président ne constate aucune opposition. Par conséquent, M. Daniel Oesch est désigné représentant des Socialistes au Conseil de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge.

Remplacement au sein de la Fondation du Vieux Carouge

Le PLR propose de remplacer au sein de la Fondation du Vieux Carouge M. François Wolfisberg par M. Marco Micello (architecte) habitant évidemment Carouge.

Ces désignations se font habituellement tacitement, sauf s'il y a des oppositions.

Le Président ne constate aucune opposition. Par conséquent, M. Marco Micello est désigné représentant du PLR au Conseil de la Fondation du Vieux Carouge.

Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée de l'ACG

Comme indiqué par le courriel du 27 juin 2018, les décisions suivantes sont soumises au droit d'opposition des conseils municipaux :

- Fonds intercommunal : Subvention à chaque nouvelle place de crèche de CHF 5'000.-
- Fonds intercommunal : Subvention au Bibliobus
- Fonds intercommunal : Enveloppe culturelle diverses pour CHF 1'000'000.-

Le délai fixé est au 11 octobre.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 126-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 290'000.- TTC POUR DES HONORAIRES ET FRAIS RELATIFS AUX DEMARCHES FONCIERES NECESSAIRES AU REAMENAGEMENT DU CHEMIN DE PINCHAT, INTEGRANT UN BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)

M. Walder introduit le sujet. Cette délibération avait été annoncée à la commission de l'Urbanisme lors d'une présentation de l'étude sur le chemin de Pinchat qui est en cours de finalisation. Il convient de relever la particularité suivante : le chemin de Pinchat est un chemin communal mais l'étude, qui porte sur toute la longueur de ce chemin, y compris sa partie en ville de Genève et sa partie sur la commune de Veyrier, est pilotée et financée par le canton. Dès lors, quand l'étude sera terminée, un crédit de réalisation sera directement soumis au Conseil municipal.

M. Walder rappelle ensuite qu'il y a quelques années, le canton a demandé d'intégrer un bus à haut niveau de service (BHNS) sur le chemin de Pinchat, ceci en lien avec les développements prévus au-delà de la commune de Carouge, particulièrement aux Grands Esserts mais aussi de l'autre côté de la frontière. L'objectif est d'offrir des bus qui amènent les usagers de façon plus directe vers le centre, où ils prendront ensuite le CEVA ou les trams. Après plusieurs études, le canton est arrivé à la conclusion qu'il fallait une voie de bus en site propre pour pouvoir répondre à la fréquence dictée par ce BHNS, ce qui a donné lieu à des études supplémentaires et qui a conduit finalement au projet soumis ce soir au Conseil municipal. Ce projet vise à établir un trottoir de 2 mètres à 2,5 mètres sur toute la longueur du chemin, ainsi qu'une piste cyclable en site propre à la montée et une piste cyclable intégrée à la voie de bus en site propre à la descente. La voûte boisée serait préservée au maximum. Il n'est cependant pas possible de la préserver sur toute la longueur du chemin, raison pour laquelle un reboisement du chemin est prévu.

Le projet a donc été présenté à la commission de l'Urbanisme, à laquelle il a été annoncé que, pour aller de l'avant avec le réaménagement de ce chemin, bordé par plusieurs terrains qui n'appartiennent pas à la commune, il fallait négocier avec les propriétaires afin de repousser les limites de leur propriété. Par la présente délibération, le Conseil administratif demande au Conseil municipal les moyens d'aller négocier avec chacun de ces propriétaires. Quarante-et-une parcelles aux mains de dix-sept propriétaires différents sont concernées. Pour chacune de ces parcelles, il faudra trouver des solutions *ad hoc* avec les propriétaires, lesquelles consisteront parfois à simplement repousser une barrière mais, dans d'autres cas, à démolir et reconstruire par exemple un garage ou une autre construction particulière, ou à abattre et replanter des arbres. Une série d'experts et de professionnels seront nécessaires non seulement pour négocier mais aussi pour avoir la réactivité suffisante afin de proposer des solutions à chaque propriétaire.

M. Walder a été interpellé par plusieurs conseillers municipaux qui se demandent pourquoi la commune est sollicitée alors qu'il s'agit d'un projet cantonal. Or, le chemin de Pinchat est un chemin communal. Au même titre que les aménagements cyclables et piétonniers sur une route cantonale, par exemple sur la route de Drize, sont financés entièrement par le canton, même s'il s'agit d'aménagements de proximité pour la population carougeoise, Carouge est en charge des aménagements relatifs au passage des transports publics sur ses chemins communaux. La seule exception à cette règle concerne les voies de tram qui, comme les voies de chemin de fer en Suisse, sont financées séparément. M. Walder relève d'ailleurs que le Conseil municipal sera bientôt saisi d'une demande de crédit en vue du rehaussement de certains arrêts de bus et de tram pour qu'ils respectent les normes relatives aux personnes à mobilité réduite. Ces aménagements seront financés par la ville de Carouge, tout comme ceux

qui sont nécessaires en ville de Genève seront financés par cette dernière. Encore une fois, il est normal que la commune finance les aménagements sur ses routes communales.

M. Walder aborde ensuite la question du débouché sur le rondou de Carouge. Les études actuelles démontrent la possibilité, en tout cas en termes d'aménagement, de partir directement sur Jacques-Grosselin, ce sur quoi la commune avait insisté. Des études sont en cours pour établir cette possibilité en termes de circulation. Ensuite, la ville de Carouge pourra lancer le processus d'étude pour le réaménagement du rondou. Mais bien entendu, voie de bus en site propre ou non, il faut donner la priorité, au rondou de Carouge, au bus qui descend le chemin de Pinchat. Par conséquent, les questions d'aménagement du rondou sont les mêmes avec l'arrivée ou non d'un BHNS, si ce n'est qu'avec une fréquence soutenue, les bus seront plus nombreux et – le Conseil administratif l'espère – transporteront plus de personnes, qui prendront donc moins la voiture – c'est tout l'objectif de la politique des BHNS.

M. Walder relève pour finir que la délibération comporte les plans et la décomposition du crédit de CHF 290'000.-. Il s'agit bien sûr d'un montant estimatif. Si les négociations sont faciles et rapides, l'entier du montant ne sera pas dépensé. Mais si les négociations sont très compliquées, la somme sera peut-être dépensée en entier. Enfin, concernant les dédommagements, ce sont les parcelles libres de futurs droits à bâtir qui seront négociées. Il faut savoir à ce propos que le secteur va se développer, avec des déclassements en zone 4 ou en zone 3, ce qui donnera lieu à de nouveaux droits à bâtir. Le prix pour des parcelles libres de droits à bâtir est bien sûr plus bas que le prix du m² en zone villa ou en zone de développement. Mais cela signifie aussi que la ville de Carouge ne bénéficiera pas de ces droits à bâtir futurs. Le montant global pour l'acquisition de ces parcelles a été estimé à un peu plus d'un million de francs.

M. Etienne signale que le parti socialiste votera la délibération. A titre personnel, il émet néanmoins une réserve, qui est partagée par d'autres conseillers municipaux. Bien sûr, il faut favoriser le report modal sur les transports en commun, il faut régler le problème de l'engorgement au niveau du rondou de Carouge, il faut développer ce projet. Cependant, la largeur du chemin va passer de 8 mètres à 14 mètres. Pour ce faire, il faudra empiéter sur des parcelles privées, d'où la présente délibération, mais également sur la charpente paysagère dont la nécessaire préservation est très largement mentionnée dans le document de planification de la charte d'aménagement de la commune. Le nombre d'arbres à abattre est bien souvent minimisé. L'avant-projet donne quelques indications sur ce nombre, mais il faut être conscient que, s'agissant de cordons boisés, les arbres ont poussé ensemble en même temps. Quand ceux qui gênent l'élargissement de la route auront été abattus, la couronne des arbres qui sont maintenus à l'arrière sera dégagée, les exposant au soleil, ce qui peut poser des problèmes par la suite. De plus, les racines des arbres qui ont poussé ensemble s'enchevêtrent. Dès lors, quand la première lignée est abattue, les suivantes sont compromises. M. Etienne pense donc qu'il faudra abattre plus d'arbres que ce qui est indiqué dans le projet, alors même qu'il est important de préserver la charpente paysagère. S'il apporte ces précisions, c'est parce qu'il considère qu'il est nécessaire d'en avoir connaissance.

Le Président voit quelques conseillers municipaux s'étonner de la prise de parole de M. Etienne, mais ce dernier a le droit de s'exprimer avant la prise en considération.

M. Baertschi remarque que le projet soulève trois questions. La première a été évoquée par M. Etienne. La deuxième est d'ordre financier. Le réaménagement de la route de Veyrier coûte un peu moins de 20 millions de francs. M. Baertschi imagine que le réaménagement du chemin de Pinchat coûtera un montant similaire, sachant que la réfection des égouts devra être réalisée à moyen terme. Il est vrai aussi que l'aspect du chemin, avec des murs et toute une végétation, risque d'être altéré. Même si M. Baertschi a entendu les arguments de M.

Walder, la question reste ouverte quant à la possibilité de négocier une participation financière de la part de l'Etat, puisque cet aménagement ne présente qu'un but limité pour la commune.

M. Walder précise en préambule que le Conseil municipal a voté un budget de CHF 16 millions pour la route de Veyrier, mais une partie du financement sera prise en charge par le fonds d'assainissement (sauf erreur les trois quarts du coût des travaux en souterrain). De plus, des négociations sont en cours pour que les aménagements qui ne concernent pas la rénovation elle-même de la route de Veyrier, c'est-à-dire les élargissements, l'amélioration des pistes cyclables, etc., soient financés en partie par la taxe d'équipement des nouvelles habitations. M. Walder ne peut pas avancer un montant aujourd'hui, mais il pense qu'au moins 50% de ces travaux pourraient être pris en charge par les diverses fondations. Pour le chemin de Pinchat, la question est de savoir si la ville de Carouge veut que ce chemin reste communal ou non. Il serait en effet possible de négocier du canton qu'il prenne en charge ces aménagements et que ce chemin devienne une route cantonale. Mais dans ce cas, la commune n'aura plus son mot à dire sur l'aménagement. A titre personnel, M. Walder pense que le chemin de Pinchat doit rester communal. Et si ce chemin est communal, il est de la responsabilité de la commune de financer un éventuel élargissement pour une voie de bus. Pour rappel, de nombreux bus qui desservent Carouge traversent la ville de Genève ou d'autres communes, lesquelles n'ont jamais demandé à Carouge de participer financièrement à l'élargissement éventuel de leurs routes. Encore une fois, les communes sont en charge de leur domaine public et doivent aussi répondre aux besoins de toute la collectivité. Il en va de même d'ailleurs vis-à-vis de la circulation automobile – le boulevard des Promenades ne sera pas refait uniquement pour les automobilistes carougeois, mais bien pour les automobilistes de tout le canton et au-delà. M. Walder rappelle en outre que, même sans la voie de bus, l'élargissement du chemin de Pinchat était déjà prévu, afin de pouvoir créer des trottoirs larges des deux côtés ainsi que des pistes cyclables en site propre à la montée et à la descente. Une délibération similaire à celle de ce soir aurait donc été présentée au Conseil municipal. A noter toutefois qu'avec le projet actuel, la commune devrait renoncer au trottoir qui était envisagé du côté du parc Battelle. Ce cheminement piétonnier sera inclus dans les réaménagements liés au futur développement des terrains à proximité. Quant à la question du coût, le fonds d'assainissement financera les travaux en souterrain. De plus, la taxe d'équipement des nouvelles habitations, y compris sur la parcelle de l'Université, sera utilisée.

M. Morex admet que le Président est néophyte, mais les interventions précédentes dépassent largement une discussion sur la prise en considération. Elles doivent être faites en tour de pré-consultation. De plus, M. Walder a déjà donné ces explications lors de la commission qui a été consacrée à ce sujet. Si le Président veut que les séances du Conseil municipal s'éternisent, c'est la bonne manière de procéder.

Le Président en prend bonne note.

Mme Besse indique que le groupe MCG est favorable à un bus à haut niveau de service.

Le Président met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Voignier considère qu'il s'agit d'un bon projet et se réjouit qu'il fasse l'unanimité. Il ajoute une réflexion importante, qui a été évoquée en commission : le parcours de ce bus a été étudié de son début à sa fin, avec notamment une étude d'impact sur le point de départ et des

parkings adéquats. De plus, le groupe PLR remercie le service de l'urbanisme qui a mis en avant l'importance du rondou de Carouge pour aller sur l'avenue Jacques-Grosselin.

Mme Marti n'a pas assisté à la séance de la commission mais elle a lu le procès-verbal attentivement. Elle se demande s'il n'est pas anticipé de voter aujourd'hui déjà la délibération et de commencer ces démarches. Elle entend qu'il faut de toute façon élargir la route, mais elle lit dans le procès-verbal que le BHNS pourrait ne pas être fait. Or, M. Walder a dit qu'avec ce projet, la commune devait renoncer à la création d'un trottoir et qu'elle ne pouvait pas faire de piste cyclable en site propre à la descente. Si le nouveau conseiller d'Etat en charge devait finalement être d'un autre avis que le précédent, sera-t-il encore possible de faire un trottoir et une piste cyclable de chaque côté du chemin ?

M. Walder répond par l'affirmative. Il précise que si le procès-verbal mentionne que la voie de bus pourrait ne pas se faire, c'est parce que, suite à une interpellation, une des personnes auditionnées a utilisé cette formule. Cependant, la ville de Carouge n'a reçu aucun signal de la part de M. Dal Busco qui ferait penser que celui-ci va revoir les prévisions en matière de transports publics. Mieux encore, M. Dal Busco envisage plutôt de renforcer ces derniers. Dès lors, M. Walder ne pense pas que l'Etat va renoncer à une ligne de BHNS sur le chemin de Pinchat.

A la lecture du procès-verbal [*de la séance UMA du 5 juin 2018- Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) sur le chemin de Pinchat*], Mme Marti a compris qu'au rondou de Carouge, le provisoire aller durer très longtemps. Elle n'a peut-être pas connaissance de tous les détails puisqu'elle n'a pas siégé à la commission, mais elle lit que « le projet BHNS tel que prévu à l'époque serait catastrophique pour le rondou. Cela a mené à la conduite d'études ayant permis d'arriver à une solution permettant d'avoir à tout le moins une mesure n'empêchant pas d'être intelligent par la suite. » Mme Marti se demande ce que cette phrase signifie. Par ailleurs, à une question de M. Etienne qui demande si le bus ne sera pas bloqué au niveau du Rondou, M. Raetzo [*responsable de projet à la DGT*] assure « qu'en termes de ligne de bus, il sera difficilement possible de faire mieux que le projet présenté ce soir ». En tant qu'élue Verte, Mme Marti est bien sûr favorable aux bus et à la mobilité douce mais, encore une fois, elle émet certaines réserves. Elle se demande dans quelle mesure le projet est bien réfléchi et s'il n'est pas prématuré d'entamer maintenant les négociations avec les propriétaires. Elle a par ailleurs entendu parler d'une procédure participative avec les habitants de la zone.

M. Walder peut dire que, pour les habitants du secteur, ce projet n'est pas du tout prématuré, au vu des nombreuses demandes que la commune reçoit en particulier pour sécuriser le cheminement piétonnier. La ville de Carouge ne pourrait pas entreprendre aujourd'hui d'autres travaux de réaménagement de ce chemin sachant que le canton, qui veut avancer rapidement avec ce projet, ne lui délivrerait pas d'autorisation. M. Walder souligne ensuite que le BHNS figure dans les planifications cantonales comme une priorité. Le canton va-t-il changer d'avis dans les années à venir ? Nul ne le sait. Comme pour tout autre projet, le canton peut changer d'avis. Mais le Conseil municipal pourrait aussi ne pas voter le crédit de réalisation quand celui-ci lui sera soumis. Quant au rondou de Carouge, des précisions ont été apportées en commission – il aurait peut-être été opportun que Mme Marti en discute avec les membres de son groupe qui ont assisté à cette séance. Comme on le sait depuis plus de quinze ans, le réaménagement du rondou dépend de la libération de la boucle, laquelle interviendra quand le CEVA sera en fonction, soit fin 2019. Le réaménagement complet du rondou avec l'ouverture sur Jacques-Grosselin implique que les projets des parkings Sardaigne et Vibert aient avancé. Tout étant lié, il y aura une phase transitoire lors de laquelle le rondou sera un peu élargi, ce qui permettra des arrêts de bus en site propre, quelques aménagements cyclables temporaires et un meilleur aménagement des flux en particulier pour les piétons. Ces aménagements seront provisoires, en attendant le réaménagement complet du rondou, Les négociations avec les propriétaires vont probablement prendre une année pour aboutir. Il

faudra ensuite déposer le crédit de réalisation, attribuer les mandats, etc. Le chantier ne démarrera pas avant deux ans. Repousser les négociations revient simplement à perdre du temps, alors que, dans tous les cas, il est nécessaire d'élargir cette route pour réaliser des aménagements de mobilité douce. M. Walder signale en outre qu'au terme des négociations, le Conseil municipal sera appelé à voter les montants pour l'acquisition de ces parcelles, d'une part, et le crédit de réalisation, d'autre part. Le projet final sera bien sûr présenté en commission et le Conseil municipal aura tout loisir de le repousser s'il ne lui convient pas. La présente délibération vise simplement à préparer le terrain pour un futur réaménagement. S'il faut attendre le démarrage du projet du rondou pour s'y atteler, rien ne se fera. M. Walder estime qu'il ne faut pas geler le réaménagement du chemin de Pinchat. Il rappelle en outre que d'autres grands projets vont démarrer, tel celui de la parcelle de l'Université qui impliquera notamment des entrées pour les parkings depuis le chemin de Pinchat. Tout cela doit être intégré dans le projet. Encore une fois, la commune ne peut pas se permettre d'attendre indéfiniment le réaménagement du chemin de Pinchat.

La question de M. Mutzenberg porte sur le coût global de l'opération. Il comprend bien qu'il s'agit de musique d'avenir, mais la délibération mentionne un montant de CHF 1'200'000.- pour les dédommagements liés à l'acquisition des terrains. Il imagine en outre que des négociations vont avoir lieu et que, dans quelques années, le Conseil municipal devra voter un crédit de construction. Le Conseil administratif peut-il articuler un ordre de grandeur du montant total qui sera à la charge de la commune de Carouge (crédit de construction, acquisition des terrains et négociations) ?

A ce stade, M. Walder peut uniquement dire que le coût total sera de plusieurs millions de francs. Il est impossible de dire quel sera le coût exact pour la ville de Carouge puisque ce coût dépend des travaux de canalisations, de raccordements électriques, etc., lesquels sont remboursés en grande partie par le fonds d'assainissement et la taxe d'équipement. Il faut cependant savoir que la taxe d'équipement n'est payée que lorsque les constructions voient le jour. Or, au chemin de Pinchat, qui est intégré dans la stratégie Carouge Sud validée par le Conseil municipal, le développement se fera sur trente, quarante ou cinquante ans, voire plus si certains propriétaires ne réalisent pas de projet sur leur parcelle. Par ailleurs, les taxes d'équipement ne sont payées qu'en cas de déclassement en zone de développement. C'est le cas pour la parcelle de l'Université, mais si d'aventure des périmètres étaient déclassés en zone ordinaire, il n'y aurait pas de contributions au fonds d'équipement.

M. Barro signale d'abord que le PDC soutient ce projet. Qu'on lui permette ensuite d'être un peu cavalier. Il ira en effet dans le même sens que M. Morex. Des questions ont été posées, certes intelligentes, mais auxquelles il a été répondu en commission. Le Conseil municipal est en train de refaire la séance de commission, qui avait été très complète. Il avait notamment été mentionné que de nombreux projets étaient en développement et qu'il fallait avancer dès maintenant pour ne pas prendre de retard. Les caucus permettent justement de discuter de ce genre de choses.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 127-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 143'000.- POUR LA VENTE DE LA PARCELLE N° 2146 DE LA COMMUNE DE CAROUGE, SISE 2BIS RUE ADOLPHE-FONTANEL, A M. CYRIL RUCHONNET SOUS FORME DE DATION EN PAYEMENT D'UNE ARCADE COMMERCIALE D'UNE SURFACE DE 154 M2 AU REZ ET AU SOUS-SOL DE LADITE PARCELLE

Mme Lammar introduit le sujet. Les conseillères et conseillers municipaux siégeant dans la commission des constructions et logements se souviendront peut-être de ce projet qui leur avait été présenté il y a déjà deux ans. A ce propos, une coquille figure dans la délibération. Elle ne leur aura certainement pas échappé et ils auront corrigé d'eux-mêmes puisque la date de commission était bien la date du 3 mars 2016 et non pas le 3 mars 2018. Ce PV de la commission des constructions et logements sera sur CMnet, commission dans laquelle elle l'espère ils renverront cette délibération. Pour mémoire, la Ville de Carouge est propriétaire d'une petite parcelle de 114 m² à la rue Adolphe-Fontanel sur laquelle se trouvent des boxes de voitures. Actuellement – et on le voit dans les annexes de cette délibération – il y a sur la parcelle adjacente à celle de la Commune un ancien atelier appartenant à la famille Vanoncini. Enfin, il faut relever que la Commune n'est pas propriétaire de tous les boxes de voitures dont certains appartiennent à la famille Huggenberger. Quoi qu'il en soit, force est de constater que l'ensemble de ces édifices est pour le moins peu harmonieux. Il faut aussi savoir que les propriétaires de ces parcelles, les familles Vanoncini et Huggenberger ont conclu une promesse de vente avec la famille Ruchonnet en vue de construire des logements et des arcades administratives. La Ville de Carouge a donc été sollicitée puisque le projet de construction ne pouvait se faire sans la parcelle de la Commune. Il faut savoir que la Commune avait depuis longtemps réfléchi sur le potentiel de cette petite parcelle, il y a des décennies, tout d'abord, avec un projet qui empiétait largement sur les jardins de la rue Ancienne et qui avait été heureusement balayé, plus récemment aussi en 2009, avec une étude de faisabilité. Cette étude répondait au souhait de la Commune d'avoir un bâtiment plus harmonieux que les boxes de voiture dans cette rue du Vieux- Carouge. Cette étude répondait également à un éventuel besoin futur d'agrandissement de l'école Jacques-Dalphin pour des locaux parascolaires Or, cette étude avait relevé le faible potentiel des droits à bâtir (environ 200 m² carrés de surface brute de plancher), si la Commune développait uniquement sa parcelle et non avec celle des voisins. Cela dit, l'accord de tous les voisins aurait dû de toute manière être obtenu car il existe une servitude de non-bâtir sur ces trois parcelles dont il aurait fallu obtenir la suppression. Ensuite, des besoins accrus en bâtiments scolaires se sont fait ressentir ces dernières années au vu du développement important de la Commune. Ce n'est toutefois pas dans ce quartier – chacun l'aura forcément constaté avec l'agrandissement de l'école du Val- d'Arve que le Conseil a voté dernièrement ou la construction de la Vigne Rouge. Les besoins dans le périmètre Vieux-Carouge/Jacques-Dalphin ne sont toujours pas d'actualité selon le DIP et c'est la raison pour laquelle la Commune n'a pas avancé avec le projet de développement de cette parcelle, au vu aussi du fait que l'accord des voisins aurait été extrêmement compliqué à obtenir. Mais cela ne voulait pas dire non plus que la Commune n'était pas intéressée à ce qu'un projet plus harmonieux voie le jour dans ce périmètre. Dès lors lorsque la commune a été abordée par les Ruchonnet et leur projet, la Commune leur a fait savoir son intérêt à participer, d'une manière ou d'une autre, audit projet, sachant qu'il était porté par tous les propriétaires de ce périmètre, soit les Vanoncini, les Huggenberger et que les problématiques que Mme Lammar évoquait tout à l'heure, l'accord des voisins de servitude de non-bâtir n'était plus d'actualité.

En parallèle aux contacts avec la Commune, Mme Lammar indique que les Ruchonnet ont abordé les voisins des parcelles concernées par le projet et des discussions ont été entamées avec les voisins qui se souciaient entre autres de la hauteur du bâtiment, du respect du plan de site du Vieux-Carouge et des nuisances possibles. Les voisins se sont opposés tout d'abord au premier projet qui leur a été présenté estimant qu'il n'était pas conforme au plan de site du vieux-Carouge. La Commune ne souhaitant pas participer à un projet non conforme au plan de site, la commission des monuments, de la nature et des sites, la fameuse CMNS, a été consultée Celle-ci a émis des recommandations et le projet a été passablement remanié. Il a fait l'objet de nombreux allers et retours et de discussions avec les voisins et le projet qui est aujourd'hui présenté est non seulement conforme au plan de site du Vieux-Carouge mais répond aux recommandations de la CMNS et il a également intégré les souhaits des voisins. Pour ce faire, les parkings en sous-sol dont il avait été question en commission, il y a deux

ans, ont été supprimés. Une convention et une promesse de constitution de servitude concernant les nuisances ont également été signées avec les voisins. Bien évidemment, ces aspects conditionnent la concrétisation du projet pour la participation de la Commune, participation qui reste soumise au Conseil. Pour cette participation, deux solutions se présentaient à la ville de Carouge : d'une part la Commune pouvait prendre part à la construction, notamment en tant que copropriétaire et co-maître d'ouvrage, d'autre part, la Commune pouvait faire une vente par dation, c'est à dire la vente de ses droits à bâtir – la Commune n'est donc pas liée aux dépenses générées par la construction – et récupération par la suite des mètres carrés sur les surfaces commerciales et administratives au rez de chaussée et sous-sol et la Commune devient copropriétaires par étage. C'est cette option qui a été privilégiée et qui est présentée aujourd'hui. En effet, cette opération permet à la Commune d'obtenir 154 m² de surface commerciale avec accès privatif sur la rue Fontanel dont la surface est décomposée comme suit : 75.4 m² au rez-de-chaussée, 78.77 m² au sous-sol et ce sont des m² qui peuvent être exploitables. La Commune vend donc une parcelle de 114 m² au potentiel de développement très limité pour obtenir 154m² de surface commerciale sans dépenser d'argent pour la construction d'immeubles. Cette solution présente plusieurs avantages. Elle évite à la Commune de procéder à des coûts de construction relativement conséquents, ce qui est précieux par ces temps budgétaires un peu compliqués, elle n'a que des frais d'aménagement intérieur et des finitions du local livré brut estimé à CHF 113'000.- plus les frais de notaires, soit CHF 143'000.-. Cette solution évite à la Commune de consacrer des ressources humaines pour un projet supplémentaire sachant que ses collaborateurs sont déjà sous l'eau et que la commune suit de nombreux et conséquents dossiers ; elle constitue une belle opportunité de revaloriser sa parcelle aujourd'hui présentant des boxes en piteux état et qui sont particulièrement disgracieux, avec en remplacement des bâtiments de jolie facture ; elle intervient dans un timing intéressant, car au vu de la vétusté des boxes, il aurait fallu certainement les rénover et cela évite des frais supplémentaires. Le rendement des boxes n'est pas significatif – il faut le relever aussi – pour la Commune alors qu'un rendement de surface commercial peut être plus intéressant, bien que la volonté de la Commune soit de garantir des prix abordables. Cette solution donne aussi la possibilité de valoriser ce périmètre en ouvrant une arcade au public ; sachant que la Commune n'a pas aujourd'hui de besoins spécifiques pour l'administration communale, elle donne la possibilité de louer l'arcade à de petits artisans ou pour d'autres projets. Enfin, elle permet de loger des familles. A cet égard, Mme Lammari aimerait relever que, contrairement à ce qui a circulé dans les rues de Carouge, ce projet n'est pas celui de gros promoteurs immobiliers mais ce sont des familles carougeoises, les familles Vanoncini, impliquées dans des sociétés de la Commune, les familles Huggenberger et la famille de Cyril Ruchonnet qui préside l'Association de l'EVE de Pinchat qui vont habiter dans les éléments locatifs de cet immeuble. Ce projet permet donc à des familles carougeoises de rester dans la Commune. Et cette solution permet au final de requalifier la rue Fontanel de manière harmonieuse.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose de l'autoriser à vendre à M. Ruchonnet la parcelle de la rue Fontanel, sous forme de dation, ce qui permettra à la Commune de récupérer 154 m² de surface commerciale et d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 143'000.- comprenant les aménagements intérieurs de surface et les frais de notaire.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des constructions et logements.

M. Morex propose la discussion immédiate, soutenu par Mme Buchs.

M. Calame soutient le renvoi en commission Constructions et logements.

Le Président met aux voix la proposition de discussion immédiate.

La discussion immédiate est acceptée par 17 oui, 11 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

Selon M. Calame, on peut se demander où se trouve l'intérêt pour la ville de Carouge. La commune a-t-elle besoin de ces arcades sans affectation pour l'instant ? Est-il judicieux de s'associer à un projet qui, certes, remplace des garages disgracieux par un nouveau bâtiment qui va compter cinq arcades au rez-de-chaussée, dont deux sont des garages ? Est-il judicieux de retenir une proposition qui permet à la commune – laquelle est la clé qui offre la possibilité de construire à cet endroit – d'hériter de 154 m² dont la moitié sont en sous-sol borgne ? Enfin, est-ce dans l'intérêt de la ville de Carouge de s'associer à un projet qui propose une convention avec les voisins, qui leur demande de s'engager à ne pas faire opposition à l'autorisation de construire, que ce soit de manière directe ou indirecte, notamment avec l'appui d'associations de défense du patrimoine ? Quand on sait l'action de ces associations pour la sauvegarde des intérêts du Vieux-Carouge, quand on lit la signature du Conseil administratif de la ville de Carouge à côté de cette mise à l'indexe d'associations de défense du patrimoine, M. Calame se demande quel est l'intérêt pour la ville de Carouge d'entrer dans cette opération qui soulève beaucoup de questions et qui méritait d'être débattue en commission.

Mme Lammar se demande si MM. Calame et Prod'hom ont les bonnes annexes car dans celles données les plans y figurent. Elle explique qu'il n'y a pas de garage mais deux boxes pour les Huggenberger. Toutefois, le parking au sous-sol a été supprimé car c'était une condition pour les propriétaires. Cela avait été demandé en Commission et par les voisins. Par ailleurs, en ce qui concerne la remarque sur l'opposition, Mme Lammar explique que cela fait deux ans que le Conseil Administratif est venu auprès de la commission : il y avait des points d'achoppements importants avec les voisins qui soulevaient des souhaits. Dans le cadre de la négociation, tous les souhaits des voisins ont été intégrés et négociés. Aujourd'hui, cela fait trois ans que le projet est sur la table et l'idée est de pouvoir aller de l'avant. Si le Conseil Administratif a fait toutes les négociations préalables avec les voisins et les maîtres d'ouvrages c'était pour éviter les procédures d'opposition et c'est pour cette raison qu'il a pris le temps de négocier et organiser des séances. De plus, la Convention restreint les possibilités pour la Ville de Carouge car les locations potentielles de l'Arcade sont soumises à une limitation des nuisances donc il n'est pas possible d'ouvrir un restaurant, une discothèque, un café ou un bar. Le but est de respecter la tranquillité des voisins car c'était leur préoccupation majeure. Les avantages pour Carouge sont notamment la revalorisation de cette parcelle qui contient, à l'heure actuelle, des boxes délabrés et un atelier qui n'est plus utilisé. C'est une possibilité d'avoir un immeuble de jolie facture et il permettra de loger des familles carougeoises. En ce qui concerne l'Arcade que Carouge peut récupérer si le Conseil Municipal vote cette délibération, elle explique qu'il n'y a pas de besoins spécifiques de l'administration. Le Conseil administratif souhaite l'ouvrir au public, toutefois le lieu est trop petit pour accueillir la petite enfance et trop grand pour déplacer des services de l'administration. Dès lors, actuellement Carouge a la possibilité de louer l'Arcade aux petits artisans, commerce local, et peut fixer les loyers. En effet, c'est souvent le problème des petits artisans. Carouge peut aussi prévoir des projets communaux dans cet espace. Le projet est intéressant au niveau économique car le rendement, même avec des loyers abordables, sera meilleur que les loyers actuels des boxes de voiture. Par ailleurs, comme ils sont dans un état de vétusté important, il aurait fallu les refaire tôt ou tard. Ce projet est donc une opportunité. Il permet la collaboration avec les familles propriétaires car il met tout le monde d'accord.

M. Calame confirme qu'il a pris les bons documents et qu'il a même pu faire remarquer que le PV cité n'était pas celui de 2018 mais de 2016. Il maintient ses observations car, selon lui, quand on construit de nouveaux bâtiments et que l'on choisit de mettre le parking au rez-de-

chaussée à la place d'arcades, on peut se questionner quant à la pertinence du projet. Il ajoute que, si cela émane de la volonté privée, c'est compréhensible mais il trouve gênant que la Ville de Carouge y soit associée.

M. Morex demande si, dans l'éventualité où la délibération serait acceptée, il serait possible d'imaginer, par la suite, que le communal puisse céder la propriété à la Fondation communale ou à la Fondation immobilière.

Mme Lammar répond que la part de copropriété peut être cédée mais la servitude de non nuisance restera.

M. Walder rappelle que cette discussion a déjà eu lieu. Aujourd'hui, lorsque la Commune a des biens immobiliers inscrits au bilan et qu'elle les vend, cela n'affecte en rien le budget de fonctionnement. Par ailleurs, cela rembourse une partie de la dette car les emprunts actuels ne coûtent quasiment rien et pour certains rapportent de l'argent. Financièrement parlant lorsque la Commune vend un bien immobilier qui rapporte un droit de superficie ou une location, cela péjore le budget de fonctionnement. Dès lors, il n'est pas dans l'intérêt de la commune et de son budget de fonctionnement de transmettre la propriété de biens immobiliers aux Fondations.

Mme Molinari demande une suspension de séance.

Le Président suspend la séance à 20h06.

Le Président annonce que la séance reprend à 20h11.

Le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 22 oui, 6 non et 1 abstention.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 128-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 128'000.- POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE SUR LA TOITURE DU BATIMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DES PROMENADES SUR LA PARCELLE N° 1834 SISE AU 24 BOULEVARD DES PROMENADES A CAROUGE.

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération s'inscrit dans la volonté de la commune de prendre une part très active dans une politique de développement durable. Elle s'inscrit également dans la concrétisation de la motion « Énergie solaire » acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal en 2011 et des résolutions « cité de l'énergie » et « cité à 2000 watts » votées en 2013. Ce projet fait aussi suite à l'installation de la centrale solaire à l'école de la Tambourine en 2013. Par ailleurs, cette installation a donné entière satisfaction en matière d'énergie. A l'époque, et également suite à l'installation, la Ville de Carouge a étudié d'autres lieux qui pourraient se prêter à la pose de panneaux photovoltaïques et l'école des Promenades a été définie comme un lieu intéressant car disposant d'une toiture plate d'une certaine grandeur et assez ensoleillée.

Tout d'abord, les SIG ont été abordés puisque c'est en partenariat avec eux que la centrale solaire de la Tambourine avait vu le jour. Toutefois, ces-derniers n'entrent plus en matière pour des petites centrales solaires, soit celles de moins de 100 KW puissance. Il convient de noter qu'il est maintenant possible de développer seuls les centrales solaires ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Le Conseil Administratif a donc étudié, avec la nouvelle déléguée à l'énergie, cette possibilité. Ces études montrent l'intérêt de la réalisation d'une centrale solaire par la Ville de Carouge dont la part prépondérante de l'énergie produite,

estimée à 62,7 KW puissance, serait utilisée en autoconsommation. Cela permettrait de réduire les coûts de fonctionnement du site de l'école des Promenades. Il est estimé que la centrale produirait environ 55 % de l'électricité consommée par l'école. Il convient de relever que, selon les périodes, la consommation est moindre, notamment en période estivale ou en période de vacances. Par ailleurs, il est estimé que la Commune consommerait globalement et en autoconsommation, environ 75% de la production totale de la centrale, ce qui permettrait de revendre les 25% restants aux SIG et de réduire les coûts d'achat d'électricité aux SIG d'environ 42%. Les chiffres sont très intéressants car ils montrent que la centrale permettrait une autoconsommation voire même une réduction des coûts. Financièrement l'opération s'équilibrerait en 10 ans environ et vu le système fédéral de subventions pour le développement d'installations solaires photovoltaïques, il serait possible d'obtenir une subvention estimée de CHF 26'000.- qui viendrait donc en déduction du montant prévu dans la délibération. Il convient encore de relever que l'entreprise choisie suite à un appel d'offres est une entreprise locale située au Grand-Lancy qui se nomme Solstis SA. Elle est active dans le domaine depuis 20 ans et a équipé notamment les immeubles de la Fondation Emma Kammacher et le centre commercial de la Praille.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Administratif propose de valider cette proposition de réalisation d'une centrale solaire à l'école des Promenades pour un montant de CHF 128'000.-, dont CHF 6'500.- d'activation de prestation du personnel communal. Le Conseil Administratif propose de valider cela soit ce soir en discussion immédiate, soit après discussion en commission.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

M. Voignier demande si le rehaussement de ce bâtiment pour l'adapter au futur des bâtiments dans le CEVA est toujours à l'ordre du jour ou non. Selon lui, la réflexion n'est pas la même si c'est un bâtiment prévu au rehaussement, où l'on installerait déjà quelque chose en toiture ou si ce n'est plus à l'ordre du jour et que le bâtiment restera inchangé.

Mme Lammar répond que c'est une excellente question. Actuellement, il n'y a pas de besoin du DIP ni de demande particulière en ce qui concerne les besoins en locaux scolaires dans ce périmètre. Toutefois, prochainement, le besoin se fera ressentir dans le secteur PAV ; il est prévu de construire une école dans ce secteur, dans le futur quartier Grosselin. C'est pourquoi, la surélévation de l'école des Promenades n'est plus d'actualité car les besoins sont plus importants qu'une simple surélévation. Il faudra certainement construire une nouvelle école et cela est en discussion en lien avec le PLQ Grosselin.

M. Voignier demande s'il n'y a plus aucune possibilité de rehausser le bâtiment et si cela est déjà oublié dans le projet PAV. Ensuite, il se demande si le fait de rehausser le bâtiment ne permettrait pas de faire des économies.

Mme Lammar répond par l'affirmative aux premières questions. Elle explique que cela ne permettrait pas de faire des économies car le rehaussement ne répond pas au besoin selon le DIP.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

Mme Marti a constaté, durant l'été, qu'il y avait des travaux sur une partie du toit de cette école. Elle s'est demandé si des panneaux photovoltaïques allaient être posés. Elle souhaite savoir à quoi étaient destinés les travaux.

Selon Mme Lammar, il y a quelques années la végétalisation de la toiture de la salle de gym a été effectuée. Elle pense que les travaux qui ont eu lieu durant l'été étaient probablement des travaux d'étanchéité. Toutefois, elle va se renseigner pour apporter une réponse plus précise à la question même si elle se demande si ceux-ci étaient des travaux pour vérifier la faisabilité du projet.

Mme Marti ajoute qu'il était question de vrais travaux avec du personnel employé du matin au soir.

Mme Lammar répond alors qu'il devait s'agir de travaux d'entretien du bâtiment qui sont souvent réalisés pendant l'été. Elle va se renseigner. Les travaux ne concernaient en tout cas pas les panneaux solaires puisque cette délibération administrative existe.

M. Baertschi souhaite faire une recommandation au Conseil Administratif. Il explique que, suite à sa propre expérience personnelle sur l'autoroute, il lui arrive d'être ébloui. Dès lors, il recommande au Conseil Administratif de prendre des précautions afin d'éviter un éventuel éblouissement dû aux panneaux photovoltaïques.

M. Voignier explique qu'au-dessus de la salle de gym le toit n'est pas végétalisé et que ce sont des travaux d'étanchéité qui ont été faits. Il ajoute que trois parties du toit sont végétalisées mais pas le toit de la petite école enfantine. Il se demande si l'objectif est de recouvrir toute la toiture de panneaux solaires ou uniquement les deux parties non végétalisées. Il est d'avis que de plus amples renseignements sont nécessaires.

Mme Lammar répond que, selon les plans du projet qui figurent en annexe, le projet est constitué de trois parties et que les panneaux figurent sur ces trois parties.

Mme Marti demande s'il est possible de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit végétalisé. Si tel est le cas, il n'y a pas de problème.

Selon Mme Lammar, le projet présenté ne prévoit pas une végétalisation supplémentaire de la toiture. Il concerne uniquement la pose de panneaux photovoltaïques. Elle explique aux conseillers municipaux que, s'ils souhaitent ajouter de la végétalisation sur des parties qui ne sont pas végétalisées, cela doit être vérifié avec les spécialistes même si elle pense que c'est possible.

M. Prod'hom rappelle les travaux relativement conséquents de l'école : le projet de surélévation, l'assainissement énergétique, etc. Il demande si une vérification a été faite afin de déterminer si la hauteur d'isolant est suffisante pour éviter de devoir démonter la toiture si on venait à s'apercevoir que la hauteur est insuffisante. Il rappelle que les pertes énergétiques ont souvent lieu par la toiture. C'est pourquoi, il recommande de vérifier cet élément pour éviter de faire deux fois des travaux et avoir des bâtiments efficaces.

M. Voignier réplique que, sur le dessin, les trois toitures concernées sont celles qui sont végétalisées. Dès lors, il se demande s'il ne serait pas plus opportun de laisser les parties végétalisées comme elles le sont et de reproduire la même superficie sur les autres bâtiments non végétalisés. Il s'agit d'une réflexion qu'il se fait, raison pour laquelle il n'a pas souhaité renvoyer le dossier en commission. C'est un projet intéressant et porteur qu'il faut, à son avis, mettre en place. En définitive, il estime qu'il faut se pencher sur la question du positionnement en veillant au problème de l'éblouissement car il y a des habitations proches du bâtiment. M. Voignier trouve dommage de faire des travaux sur les toits végétalisés alors que d'autres ne sont pas végétalisés et est d'avis que la réflexion doit se faire avant la pose des panneaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 129-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000.- EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE.

Mme Hiltbold explique que, lorsque des catastrophes naturelles surviennent, le Conseil Administratif demande un crédit pour l'aide d'urgence. En l'occurrence, il s'agit d'un crédit en faveur de la Croix Rouge pour intervenir dans l'état indien suite aux inondations dans la partie du Kerala où, comme indiqué dans la délibération, des centaines de milliers de personnes sont sinistrées. De plus, il y a eu beaucoup de décès et de dommages également. Le Conseil Administratif soumet le crédit de CHF 20'000.- pour le Kerala et reviendra prochainement avec un crédit pour le typhon Mangkhut dans les Philippines. Mme Hiltbold rappelle que les fonds sont pris dans l'enveloppe globale de l'APED.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. MOTIONS

Il n'y en a pas.

9. POSTULATS

Il n'y en a pas.

10. RESOLUTIONS

10.1 Résolution municipale 004-2018 R : Evaluation pour chaque nouveau poste ou réévaluation pour chaque remplacement de poste.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2018 et renvoyé en commission des Finances. Celle-ci s'est réunie le 4 septembre 2018 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

Le Président demande à Mme Uldry si elle souhaite ajouter quelque chose à son rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

Le Président poursuit et indique que, lors de la séance, les auteurs de la résolution ont proposé deux amendements :

- Le premier consistait à remplacer la première invite de la motion par « **donner la description générale et les missions de chaque nouveau poste en commission et ceci avant les budgets** ».

Cet amendement a été accepté par la commission par 8 oui, 4 non et 0 abstention.

- Les auteurs de la résolution ont également proposé de supprimer la seconde invite de la motion.

La commission préavis défavorablement la motion amendée par 1 oui, 4 non et 7 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Buchs remercie le Président, au nom du groupe PDC, pour toutes les explications qui ont été données en commission qui étaient très intéressantes notamment celles concernant le processus d'engagement et de recrutement, comment les cahiers des charges de chaque poste étaient faits et les différents processus selon le type de poste. Elle rappelle que, pendant la commission, il y a eu un engagement de la Conseillère Administrative présente de donner la description générale et les missions de chaque nouveau poste avant les budgets. Les commissions de pré-budgets sont des TCR ayant lieu en octobre. Si le Conseil Administratif est prêt à renouveler son engagement devant le Conseil Municipal ce soir alors le groupe PDC retirera sa résolution.

M. Calame est d'avis que c'est une bonne nouvelle à double titre. D'une part, en commission on a vu que la résolution avait été vidée de son sens et, d'autre part, il tient à faire remarquer que les considérants qui étaient particulièrement remarquables transpiraient la suspicion à l'encontre de l'administration et véhiculaient des fausses nouvelles.

M. Morex s'étonne de cette proposition du PDC. Il se demande s'il est possible, selon le règlement du Conseil Municipal, de retirer une résolution prise en considération lors d'un précédent Conseil Municipal.

Le Président pose la question au secrétaire général qui répond que si ce n'est pas postulé c'est possible de retirer.

M. Meyer souhaite faire la même déclaration en ce qui concerne son groupe qui soutient le retrait de la résolution car les considérants n'ont rien à voir avec la promesse de présenter les descriptions de poste. Dès lors, la résolution devient une déclaration qui contient des contre-vérités et cela n'a aucun sens comme résolution. Il soutient la proposition du PDC.

M. Voignier ne sait pas si c'est possible, ou non, de retirer la résolution. Il ajoute que le PDC a aujourd'hui démontré qu'ils ont obtenu réponse à leur résolution ; elle avait un sens car elle a permis d'avoir des réponses. Il ajoute que c'est quand il y a des problèmes qu'il faut y répondre et cette séance a permis d'obtenir des réponses claires. Selon lui, que la résolution soit ensuite refusée ou que le PDC la retire n'est pas le plus important mais il ne faut pas avoir des propos désobligeants vis-à-vis de cette résolution car beaucoup de conseillers municipaux autour de la table ont appris des choses lors de la commission.

M. Gerster explique que, selon l'article 60 une fois que la proposition est votée elle ne peut plus être retirée. Par ailleurs, il a toujours entendu dire qu'une fois que le municipal a pris en considération une proposition, la personne qui la présente ne peut plus la retirer. Il faut la voter et terminer la procédure.

Le Président répond que le secrétaire général indique qu'il n'y a rien sur ce sujet et donc qu'elle peut être retirée.

Mme Marti répond à M. Voignier : lorsque le Conseil Municipal souhaite une explication il est possible de convoquer une commission sans avoir besoin de faire une résolution, un postulat ou une motion.

M. Mutzenberg est d'avis que la Commission était utile en soi. C'est donc la preuve que lorsqu'il y a une résolution ou une proposition du Conseil Municipal c'est important de la renvoyer en Commission et d'en discuter ; le cas échéant, la retirer.

Mme Hiltbold confirme l'engagement qui a été pris et qu'elle prend au nom du Conseil Administratif qui est de venir vers le Conseil Municipal avec la description du poste et des missions. L'idée est d'apporter ces informations en Commission et à simple titre d'information ; l'idée n'est pas de soumettre le texte car ce n'est pas le rôle du Conseil Administratif. Elle ajoute que, lorsqu'elle a posé la question à Mme Buchs, celle-ci a répondu que ce n'était pas ce qui était souhaité par le groupe PDC et les Conseillers Municipaux.

Le Président constate que le Conseil Administratif s'est engagé donc la résolution est retirée.

11. PETITIONS

11.1 Pétition 012-2018 P : Pour des balcons rapportés à l'AUREA (ancienne « Cité Familia »).

Le Président explique que cette pétition a été déposée à la Mairie le 5 juillet 2018 et qu'elle a été adressée simultanément au Conseil d'État et à la Fondation Emma Kammacher. Le Grand Conseil a été saisi dans sa commission des pétitions.

Le Président demande si la lecture de la pétition est demandée par un quart des membres présents (art. 49.2 du règlement). Tel n'est pas le cas.

Pour rappel, le Président indique que, dans ses articles 49 et 50, le règlement ne prévoit pas de prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a. Soit le renvoi en Commission
- b. Soit le renvoi au Conseil Administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c. Soit l'ajournement (traitement différé)
- d. Soit le classement (donc sans traitement)

Le bureau ne fait aucune proposition.

Le Président demande s'il y a des propositions.

M. Morex propose de renvoyer au Conseil Administratif.

Mme Buchs est d'avis que recevoir les pétitionnaires avant de décider est l'usage. Elle propose donc le renvoi en commission des pétitions car, selon elle, s'est l'usage.

M. Prod'hom indique que son intervention ne concerne pas le renvoi. Il explique qu'ayant un intérêt, il va s'abstenir au moment des votes.

M. Gerster explique que les pétitionnaires sont reçus lorsque le Conseil Municipal peut les écouter et agir. En l'espèce, ce n'est pas possible car la propriété est ainsi construite et

dépend d'une fondation cantonale. Le Conseil Administratif peut envoyer un message. Il est d'avis que ce n'est pas un manque de respect envers les pétitionnaires mais une économie de temps.

M. Etienne est favorable à un renvoi en commission des pétitions. En effet, il se souvient que le projet avait été présenté en commission et qu'il y avait un préavis pour un étage supplémentaire et que l'idée des balcons avait été évoquée. Il souhaite que ce soit renvoyé en commission pour faire l'historique du dossier et voir si ce qui a été fait est en adéquation avec les promesses qui avaient été faites à l'époque.

M. Morex maintient sa position en faveur du renvoi au Conseil Administratif. Il apporte certaines précisions quant aux séances de commission qui ont eu lieu sur le sujet à l'époque. Dans premier temps, il n'était pas question de balcons mais de loggias. Ensuite, les architectes sont revenus dans une autre commission pour présenter une nouvelle modification du bâtiment et les loggias ont été intégrées à l'intérieur du séjour. Il n'y a jamais eu de projets avec des balcons à l'extérieur. En ce qui concerne la surélévation, cela ne concerne pas les balcons puisqu'à l'époque, le parking en surface avait été supprimé pour faire place à un parking en sous-sol. La Fondation Emma Kammacher avait donc demandé de surélever de deux étages car la suppression du parking leur permettait d'écarter les immeubles. Il n'a jamais été question de balcons dans ces immeubles.

M. Baertschi indique qu'on peut discuter de la compétence du Conseil Municipal mais le principe est d'entendre les gens. Il trouve toutefois étonnant que deux des pétitionnaires, M. Hulmann et Mme Stebler, n'habitent pas dans ces bâtiments. Il serait intéressant de les auditionner.

M. Monney constate que 600 personnes ont signées la pétition dont 200 habitants. Il ne comprend pas ce que le Conseil d'Administration pourra faire de plus que le Conseil Municipal. Mais la politesse commande de recevoir ces gens et d'écouter leurs doléances car ce sont 600 personnes dont 200 habitants qui ont signé la pétition.

M. Walder explique que la pétition a aussi été envoyée au Grand Conseil qui est en train de la traiter. Une audition est fixée pour le Conseil d'Administration de la Ville de Carouge. Il pense qu'il serait intéressant que chacun puisse agir sur son groupe ou ses députés qui siègent au Grand Conseil afin qu'ils votent dans la direction demandée par les habitants ou l'autre direction si les groupes estiment que la demande n'est pas justifiée.

M. Calame souhaite motiver la proposition de renvoi en commission de pétition. Il pense que les associations de quartier sont représentatives notamment car 200 d'entre eux habitent ces immeubles. La politesse commande de les recevoir comme cela a déjà été fait pour d'autres sujets avec moins de signataires. D'autre part, il a été dit que la Commune n'a pas de pouvoir sur ce sujet. Il ne comprend pas car les commissions ont discuté sur la hauteur du bâtiment, les balcons, les loggias etc. Cela prouve que le Conseil Municipal a bel et bien une influence possible sur le cours des choses.

M. Gerster souhaite répondre à M. Calame et lui rappelle son statut d'architecte. Le préavis communal est important lorsqu'on dépose un projet et c'est donc à ce moment-là que le Conseil Municipal a pu agir. Il rappelle que l'une des représentantes s'est toujours battue car il n'y avait pas de balcons mais n'a pas été entendue. De son point de vue, il ne manque pas de respect aux membres de l'association puisqu'il leur permet de gagner du temps en proposant le renvoi direct au Conseil Administratif. Il ajoute qu'il a quitté la commission des pétitions car il estime qu'elle reçoit les gens et leur donne des espoirs qui sont souvent déçus car ils ne peuvent pas être respectés.

M. Calame rassure M. Gerster en disant qu'il connaît les processus. Néanmoins, selon lui, on peut imaginer qu'à un moment donné, ce projet aboutisse vers une nouvelle demande d'autorisation de construire en vue de construire des balcons. Donc la commune sera à nouveau saisie de la question. D'autre part, M. Calame pense qu'il faudrait aussi entendre le propriétaire, soit la Fondation Emma Kammacher, dans le cadre de cette commission. Pour toutes ces raisons, il soutient le renvoi en commission des pétitions.

Le président met aux voix la proposition de renvoyer la pétition en commission des Pétitions.

La pétition est renvoyée en commission des Pétitions par 21 oui, 6 non et 1 abstention.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation

M. Etienne souhaite que la commission ait un historique du préavis que la commune avait donné et qu'elle puisse voir si la construction est en adéquation avec les promesses qui avaient été faites.

Mme Molinari demande que des représentants de la fondation Emma Kammacher puissent être entendus.

12. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse écrite de M. Walder aux questions de M. Voignier et de Mme Marti concernant le passage piéton du boulevard des Promenades et de l'avenue Vibert

Comme déjà communiqué, je peux confirmer que de nombreuses interpellations auprès du canton depuis plusieurs années ont reçu systématiquement une réponse négative du service cantonal concerné, pour rallonger le temps de passage des piétons, arguant que la configuration du carrefour ne laissait aucune marge de manœuvre pour les temps de traversées. A la fin de l'hiver 2017-18, nous avons obtenu de la DGT qu'une vérification attentive de la programmation et du fonctionnement des feux soit effectuée. Un *reset* complet de l'installation a été faite par la DGT fin mai 2018, et il se peut qu'à cette occasion, la situation se soit effectivement péjorée comme cela est rapporté dans vos questions, sans que ce ressenti ne puisse être attesté. En effet, la DGT confirme que les temps de parcours piétons sont restés inchangés.

Nous avons également en parallèle obtenu la fermeture définitive de la place de Sardaigne avec l'arrêté de circulation réglementant l'accès restreint entré en force à fin août dernier. Les feux gérant les accès inactifs à la place de Sardaigne pourront dès lors être démontés par le canton le plus rapidement possible.

En juillet de cette année, la DGT nous a informés qu'une amélioration des traversées piétonnes allait être apportée grâce à l'installation d'une caméra détectant la présence de personnes sur l'îlot intermédiaire de l'avenue Vibert. Ces personnes captives n'ont en effet actuellement pas d'autre choix que d'attendre que d'autres piétons enclenchent ce cycle depuis les trottoirs. C'est la seule possibilité applicable immédiatement, dans l'attente de la reprise du carrefour dans le cadre du futur agrandissement du parking et aménagement de l'esplanade des Tours. Il n'est en effet pas possible d'équiper rapidement, à partir du réseau électrique existant, cet emplacement pour y mettre des boutons poussoirs.

Les feux ont été contrôlés par les responsables régionaux de la DGT en présence de notre service de l'urbanisme. Ces tests ont confirmé que les trois traversées répondaient bien aux normes légales suisses tout en démontrant qu'il manquait entre 3 et 4 secondes à ces trois feux pour répondre aux normes de confort.

La DGT a rappelé qu'un piéton entamant une traversée à la dernière seconde du feu vert pour les piétons a le temps nécessaire pour finir sa traversée, à la vitesse de 1,5 m/s, avant que le feu ne passe au vert pour les véhicules. Le feu clignotant piétons mis en place correspond au feu orange dans d'autres cantons.

Nous avons néanmoins insisté auprès du canton contre cette situation inacceptable que constitue le non-respect des normes de confort, en particulier pour les personnes les plus fragilisées.

Au final, la DGT a accepté de respecter pleinement les normes de confort tout en sachant que cela aura des conséquences directes sur les autres modes de transport, la capacité maximale de ce carrefour étant d'ores et déjà atteinte. Il n'est dès lors pas possible d'augmenter le temps alloué aux piétons sans en enlever aux autres utilisateurs.

Il faut néanmoins savoir que l'attribution des secondes nécessaires au respect des normes de confort pour les piétons empêchera potentiellement une voiture de plus de passer dans les deux sens à chaque cycle. Aux heures de pointe, cela pourra potentiellement engendrer un encolonnement supplémentaire de véhicules ou un report sur d'autres itinéraires. Cette mesure va en outre rallonger un peu la durée des cycles, et donc également l'intervalle entre les phases de traversées piétonnes.

La dépose des installations obsolètes contrôlant l'accès à Sardaigne, désormais piétonne, la pose de la caméra de détection de personnes bloquées sur l'îlot intermédiaire de Vibert, ainsi que la modification de la programmation des cycles de feu qui permettra de répondre aux normes de confort sera mise en œuvre, selon M. Caumel, responsable de la DGT régionale, au plus tard d'ici la fin novembre. Nous avons d'ores et déjà demandé un autre rendez-vous sur place d'ici la fin de l'année pour vérifier que les mesures prises soient suffisantes et pour discuter des effets de ces mesures.

Réponse écrite de M. Walder à la question orale de M. Baertschi concernant le comportement de Caddie Service sur les trottoirs

Dès la prise de connaissance de la question orale de M. Baertschi, notre déléguée Agenda 21 a immédiatement pris contact avec la directrice de Caddie Service, à qui elle a fait part de la problématique. Elle lui a rappelé la nécessité de garantir, par un comportement adéquat de ses collaborateurs sur le terrain, la bonne réception par la population de cette démarche visant non seulement à la bonne intégration de personnes en emploi de solidarité et d'étudiants, mais aussi à la diminution du recours à la voiture pour faire ses courses.

La directrice de Caddie Service a, dans la foulée, rappelé à tous ses collaborateurs la nécessité de non seulement respecter les règles de circulation, mais de plus de faire preuve d'attention aux piétons et usagers de l'espace public.

Réponse écrite de M. Walder à la question orale de M. Fraomene concernant le manque d'éclairage à la Promenade des Orpailleurs

A notre demande, les SIG sont venus début août réparer les quatre points lumineux sur neuf qui effectivement dysfonctionnaient sur le tronçon compris entre l'arrière de la clinique et le Parc Noies-tes-Puces.

Il est vrai que, même après réparation, on ne pouvait que constater que l'éclairage est très réduit, voire insuffisant sur certaines parties du cheminement laissées dans l'obscurité. Ce faible éclairage était voulu car il répondait à un souhait de préserver l'environnement naturel.

Toutefois, en vue d'améliorer cette situation dans l'attente de la réalisation du projet de Voie Verte d'Agglomération (VVA), nous avons demandé aux SIG d'installer un éclairage provisoire complémentaire sur ce chemin. A cette occasion, c'est-à-dire lors du repérage pour poser les luminaires, il a malheureusement été constaté qu'à nouveau sept des neuf points de lumière avaient été vandalisés et ne fonctionnaient plus, et n'étaient pas réparables.

Il a donc été décidé de poser trois luminaires standards, récupérés dans le stock, de façon provisoire, sur les socles existants. Ce sera fait ces jours. Si cet éclairage s'avérait encore insuffisant, nous compléterons cela avec d'autres candélabres que nous devons cette fois commander et acheter.

M. Voignier regrette d'avoir dû faire de nombreux emails au département des infrastructures et à la DGT pour en arriver à cette réponse comme quoi le Conseil administratif avait été entendu. Un élément n'a pas été, et j'ai la réponse transmise par la DGT, je vous rappelle que c'est un cycle de 120 secondes, et en 120 secondes chaque personne devrait avoir pu traverser ce rond-point. J'aimerais que cette donnée de 120 secondes soit respectée parce que vous en avez pas parlé dans votre réponse et elle a été donnée par la DGT.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Question de Mesdames Solange Decnaek, Catherine Marti, Sonja Molinari et Messieurs Philippe Calame, Patrick Mutzenberg : Renouvellement de la charte de jumelage

Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères administratives,

Dans votre réponse à notre question concernant le voyage à Budavar, nous avons appréciés que vous ayez relayés nos vives inquiétudes lors de la cérémonie officielle.

Cependant, à la lecture du journal officiel, nous apprenons le renouvellement de cette charte dans un contexte qui nous interpelle, renouvellement qui n'a jamais été évoqué avant ce voyage.

Vous n'êtes certainement pas sans ignorer que le Parlement européen a demandé il y a une semaine au Conseil européen d'ouvrir une procédure de sanction contre la Hongrie, en raison des menaces que fait peser ce pays sur les valeurs fondamentales de l'UE. Il dénonce une menace « systémique ». La procédure dite de l'article 7 est le mécanisme le plus radical visant un pays bafouant les règles européennes. C'est la première fois que le Parlement européen use de son droit d'initiative pour demander au Conseil (les Etats membres) de se prononcer sur la situation de l'Etat de droit d'un pays membre.

Cela souligne l'extrême gravité de ce qui se passe au quotidien en Hongrie.

Nos questions sont les suivantes :

Est-ce une prérogative du Conseil administratif que de décider du contenu d'une charte de jumelage et de la signer ?

Que la réponse soit affirmative ou négative, pourquoi le Conseil municipal n'a-t-il pas eu connaissance du renouvellement de cette charte ainsi que de son contenu ?

Cette nouvelle charte contient-elle de nouveaux éléments ?

Serait-il possible d'en connaître le contenu ?

Comment « respecter des différences », lorsque celles-ci ne sont pas « fidèles aux valeurs démocratiques fondant la Suisse » pour reprendre les termes que vous avez employés dans votre réponse du 26 juin dernier ?

Nous tenons à réitérer notre conviction quant à l'importance de maintenir le lien entre les collègues. Cependant nous avons de très sérieuses préoccupations quant à une collaboration avec une mairie qui soutient le pouvoir en place. Pouvoir venant d'être reconnu par les institutions européennes comme responsable de multiples violations de la démocratie et des droits humains.

Nous vous remercions par avance de vos réponses et vous présentons, Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères administratives, nos plus amicales salutations.

Question de M. Morex : Montant des émoluments lors de manifestation diverses

Compte tenu du nouveau règlement entré en vigueur le 1^{er} mai 2018 au sujet des nouvelles dispositions réglementaires concernant l'utilisation du domaine public et la location de salles ou de matériel pour les manifestations à Carouge, quand bien même il est du ressort du Conseil administratif d'en fixer les montants selon le type de manifestation, il me semble normal que le Conseil municipal soit au courant des tarifs appliqués.

En effet, comme le nouveau règlement, selon la volonté du Conseil administratif, doit favoriser les associations et sociétés carougeoises, contenir les coûts pour la Commune et limiter le tourisme des manifestations en distinguant désormais le type de bénéficiaires, je souhaiterais connaître le montant des émoluments établi pour les manifestations suivantes, sachant que certaines d'entre elles sont purement commerciales, à savoir :

- La Fête de la bière
- La Fête de la tomate
- La Vogue
- Run to Run
- La Fête japonaise

Et que ce soit :

- Pour l'utilisation du domaine public et si son coût est fonction de la surface utilisée
- Pour le prêt du matériel et si son coût est fonction de la quantité de matériel
- Pour les heures de travail du personnel communal

De plus, comme le règlement le prévoit, si des rabais ont été accordés, pourrais-je savoir à quelles manifestations ils l'ont éventuellement été, et leurs pourcentages ?

Questions orales

M. Scheidegger : Fête des 20 ans de la HEG

M. Scheidegger indique que la fête des 20 ans de la HEG a eu lieu entre jeudi soir vendredi soir. Une tente a été installée dans la cour ; le vendredi soir, le concert a fini à 22h, et tous les déchets ont été laissés dans le parc : gobelets, nappes, bouts de verre vert et brun, mégots. Selon lui, c'est une anarchie dans laquelle il faut remettre de l'ordre. Il souhaiterait que la HEG s'intègre dans le quartier, et il faudrait intervenir, car les gens vont déjeuner et laissent tout sur place, ce qui n'est plus possible. Les habitants du quartier ont constaté cela le samedi matin et ont ramassé les déchets.

M. Walder répond que les négociations pour transférer les voiries à la commune ont été démarrées. Aujourd'hui, les conseillers savent que même si la levée des déchets est faite par la voirie communale et l'entretien des espaces verts se fait par les espaces verts, le canton paye la commune pour cela et cela ne se fait pas sur les parcelles de la HEG mais sur celles du canton. La HEG peut faire ce qu'elle souhaite sur sa parcelle, dont une partie est privée, et les policiers municipaux ne peuvent pas intervenir comme ils le font sur le domaine public ; sur un périmètre privé, la commune ne peut pas intervenir, d'où la problématique de ce secteur discutée plusieurs fois. Suite à la remarque de M. Scheidegger, M. Walder regardera avec son service et écrira un courrier, mais il ne peut pas intervenir davantage. Il faut patienter jusqu'à ce que les voiries soient transférées à la commune, et alors la police pourra agir.

M. Barro : Aménagement à la place d'Armes

M. Barro intervient par rapport à l'aménagement lié à la suppression des feux de circulation, provisoire depuis longtemps. L'aménagement est un succès et fonctionne très bien, exception faite de son impact esthétique. M. Barro demande quelles sont les nouvelles de la part du département des infrastructures par rapport au timing, au choix, et aux résultats mesurés. Il trouverait intéressant d'avoir un retour par rapport à la suite des événements à la place d'Armes.

M. Walder répond qu'il pense avoir une délibération le plus rapidement possible. Les résultats de la révision de la circulation sont positifs, mais il est nécessaire de revoir tous les trottoirs et aménagements pour compenser les plots, car les enlever créerait de gros problèmes de circulation. Tant qu'il n'est pas possible d'agir concrètement, sans les autorisations et les ressources financières et humaines nécessaires pour porter ce projet, il faut soit remettre les feux, soit laisser les plots plus longtemps, même s'ils sont peu esthétiques. Ils sont appelés à partir, mais laisser la circulation ainsi en les enlevant poserait de gros problèmes de danger, particulièrement pour les piétons. Cela se jouera sur quelques mois, le processus étant en voie d'autorisation pour des changements de circulation.

M. Morex : Communication de M. Walder concernant Carouge zéro déchets

M. Morex demande s'il n'aurait pas été possible de mettre l'article concernant Carouge zéro déchets dans le journal Vivre Carouge, ce qui aurait fait moins de déchets. Il demande pourquoi le courrier a été envoyé deux jours avant Vivre Carouge, et aimerait connaître le coût de cette opération postale.

M. Walder répond que la distribution s'est effectivement faite par la Poste, mais était adressée aux citoyens en général ; le flyer a été glissé dans les boîtes aux lettres et pas adressé à personnellement chaque personne. Cela aurait effectivement pu faire l'objet d'un article dans Vivre Carouge, mais c'est un choix de l'association qui a gagné le prix, de toucher tous les citoyens, y compris ceux qui ne lisent pas le journal. Le flyer aurait pu être distribué en même temps que le journal, et M. Walder porte l'entière responsabilité car il n'y a pas pensé, mais l'envoi séparé était volontaire. Il ajoute que pour atteindre 30% de baisse de déchets, il faut malheureusement produire quelques déchets, comme ce flyer, pour convaincre et toucher la population, mais qu'il s'agit de papier recyclé, et que les moyens et les actions sont définis par l'association ayant gagné le prix Agenda 21. Pour l'instant, c'est une réussite ; l'association a uniquement demandé que M. Walder signe le papier, afin de convaincre les gens que la démarche est officielle, en partenariat avec la Ville de Carouge, mais la démarche a été prise sur leur budget.

M. Morex redemande le coût de l'opération postale. Il précise qu'il trie ses déchets depuis des années et souhaiterait d'ailleurs une déchetterie plus proche de chez lui.

M. Walder ne connaît pas le coût exact de cette opération postale. Les enveloppes sont des enveloppes de la Ville de Carouge et valent quelques centimes par enveloppe ; quant au coût d'envoi, comme dans les campagnes de votations, un tout-ménage est aux environs de CHF 1000.-, peut-être CHF 3000.-, mais moins cher si ce n'est pas adressé. Le pliage et la mise sous enveloppe ont été faits par des bénévoles de l'association.

M. Calame : Parc Batelle

M. Calame a été interpellé par la population concernant la route qui mène au parking à l'intérieur du parc Batelle, notamment par les parents des enfants des crèches voisines, qui ont observé un changement de vitesse des véhicules sur ce chemin privé en raison de la diminution en hauteur des dos d'ânes. M. Calame demande s'il pourrait y avoir une intervention et un questionnement du propriétaire pour connaître les raisons de cette modification et trouver une solution.

M. Walder répond qu'il va regarder ; il lui semble que ces dos d'ânes représentaient un danger, notamment pour les vélos, et donc ont été diminués. Toutefois, comme il s'agit d'un espace privé, la police municipale ne peut y faire des contrôles ni amender des conducteurs.

M. Calame précise qu'il parlait des différents véhicules, dont les vélos font partie. Toutefois, ce n'était pas un problème pour eux, car ils peuvent toujours passer à l'extérieur des dos d'ânes.

M. Walder répond qu'une vérification sera faite.

M. Calame : Vote électronique

Concernant le vote électronique, M. Calame aimerait savoir, étant donné que les différentes lumières s'allument pour indiquer le vote des uns et des autres, s'il serait possible de mettre à disposition des conseillers municipaux les fichiers indiquant le vote de chacun sur chacun des sujets. Il trouverait cela intéressant, comme la possibilité d'avoir cette information existe déjà entre autres au Conseil national.

M. le Président répond que cela sera traité par le bureau.

M. Baertschi : Logo FairTrade sur les gobelets du 1^{er} août

M. Baertschi trouve que le logo FairTrade, qu'on a l'habitude de voir sur des bananes, n'est pas en adéquation avec le respect du caractère des fondamentaux de la fête nationale.

M. Walder répond qu'il y avait effectivement la mention FairTrade sur le bol de soupe. Il s'agit d'une certification reçue par la Ville de Carouge en raison de sa volonté de soutenir les producteurs et productrices du monde entier, qu'ils soient en Suisse ou ailleurs. Il précise que la Ville se bat aussi pour les conditions des paysans en Suisse également, avec des manifestations qu'elle accueille sur son territoire. Il s'agit d'une des prérogatives, peu nombreuses, qui appartient au maire ou à la maire lors de son année d'élection : choisir la chose qu'il ou elle veut mettre en avant lors de la fête du 1^{er} août. M. Walder rappelle qu'en 2013, il avait invité la représentante des Tibétains, pour mettre en avant ce peuple sans pays ; cette année, il a voulu mettre en avant cette solidarité qu'il faut avoir, qui correspond aussi à la solidarité dont le conseil municipal fait preuve, en votant année après année un budget avec une aide au développement conséquente, dont Carouge peut être fière.

M. Baertschi précise qu'il ne remet pas en cause cette prérogative, mais trouve déplorable de mettre ce genre d'inscription sur les bols, alors que le message aurait pu passer par d'autres canaux.

Mme Marti : Apprentis

Mme Marti rappelle une question du mois de mars concernant la journée unique de recrutement et demande si elle a comblé les attentes, c'est-à-dire si tous les postes ont été pourvus, et si cela n'est pas le cas, quelles sont les modalités de recrutement ainsi que le nombre de nouvelles places. Elle en profite pour féliciter les apprentis qui ont réussi leurs examens finaux, ainsi que le personnel d'encadrement.

Mme Hiltbold va vérifier, car il lui semble avoir déjà répondu à cette question ; il lui semble que tous les postes ont été pourvus.

Mme Marti : Travaux au carrefour Vibert-Promenades

Mme Marti indique qu'il y a deux places de stationnement entre la rue du Centenaire et l'avenue Vibert, juste après le passage piéton en direction du carrefour Vibert-Promenades. Ces deux places bloquent souvent le bus, qui ne peut pas aller dans la présélection de droite même s'il n'y a pas de voiture. Elle demande s'il serait possible d'enlever ces deux places pour permettre au bus d'avancer plus vite et de ne pas bloquer derrière lui les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

M. Walder répond que cela sera étudié. Il rappelle qu'il y a un projet de réaménagement complet de la place de Sardaigne et d'extension du parking, avec des entrées et sorties sur le boulevard des Promenades et sur Grosselin. Les gabarits seront donc élargis et revus, y compris les places de stationnement. M. Walder rappelle cependant qu'une loi cantonale impose de compenser toute place de parking enlevée ; pour enlever deux places de parking, il faut donc évaluer un impact positif, puisqu'il faudrait faire deux nouvelles places ailleurs, dans un quartier qui n'a peut-être rien demandé. La question sera donc étudiée, mais tous les changements dans ce secteur seront inclus dans le cadre de ce projet de réaménagement.

Mme Marti : Passages piétons à la route de St-Julien

Mme Marti aimerait que l'on se penche sur les passages piétons vers le tunnel de la route de St-Julien, au vu du nouvel immeuble de la police municipale, qui comprendra beaucoup de personnes âgées dans des appartements encadrés. Pour avoir pratiqué ces passages, il semble à Mme Marti qu'il pourrait y avoir les mêmes problèmes de lenteur, d'attente et de difficulté à traverser.

M. Walder répond que la commune travaille depuis plusieurs années avec le canton pour inclure ces traversées dans les futurs aménagements et les réaménagements de Grosselin. Il rencontrera Lancy prochainement concernant tous les cheminements piétons jusqu'à la future gare CEVA du Bachet. Dans l'immeuble mentionné par Mme Marti, la structure prévoit une passerelle pour arriver de l'autre côté de la rue, lorsqu'il y aura quelque chose en face. La commune a aussi demandé d'évaluer la possibilité de rapprocher l'arrêt de tram de cet immeuble, mais cela implique éventuellement le déplacement d'autres arrêts de tram. Ceux-ci définissent la présence des passages piétons, car il faut faire des îlots et que l'on ne peut pas faire des passages piétons partout, d'autant plus que la route de St-Julien est aussi contraignante.

La séance est levée à 21h31.